

### METZ MÉTROPOLE

HARMONY PARK | 11 bd Solidarité | BP 55025 | 57071 METZ CEDEX 3 T. 03 87 20 10 00 | F. 03 87 20 10 29 | www.metzmetropole.fr

Nombre de membres au Conseil métropolitain :

108 titulaires - 39 suppléants

Conseillers en fonction :

108 titulaires - 39 suppléants

Conseillers présents : 63 Dont suppléant(s) : 0

Pouvoirs: 19 Absent(s) excusé(s): 23

Absent(s): 22

Date de convocation : 11 février 2020

Vote(s) pour: 80

Vote(s) contre :

Abstention(s): 2

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL METROPOLITAIN

Séance du Lundi 17 février 2020,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Barbara FALK.

## Point n° 2020-02-17-CC-11:

Signature du Protocole d'Engagements Renforcés et Réciproques dans le cadre de la rénovation du Contrat de Ville.

Rapporteur: Monsieur Fabrice HERDE

Le Conseil

Les Commissions entendues.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

VU le Contrat de Ville 2015 – 2020 signé le 3 juillet 2015 qui fixe, les grandes orientations et le cadre de référence de la Politique de la Ville sur le territoire de Metz Métropole,

VU la circulaire du 22 janvier 2019 relative à la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers qui prévoit, la prolongation et la rénovation des Contrats de Ville,

CONSIDERANT que Metz Métropole est la cheffe de file du Contrat de Ville et qu'elle est chargée du diagnostic de territoire, de l'animation et de la coordination, du suivi des actions et de la mise en œuvre de celles relevant de ses compétences.

CONSIDERANT que les Villes de Metz et de Woippy participent à l'élaboration et à la gouvernance du contrat, et qu'elles sont chargées de la mise en place des actions du Contrat de Ville relevant de leurs compétences,

CONSIDERANT que les Contrats de Ville sont prolongés jusqu'au 31 décembre 2022,

CONSIDERANT les enjeux prioritaires définis de manière partenariale suivants : volet éducatif, emploi, cadre de vie, accès aux droits et inégalités de traitement, observer et agir et se doter d'une stratégie de communication impliquant tous les acteurs,

DECIDE d'approuver le Protocole d'Engagements Renforcés et Réciproques dont le projet est joint en annexe,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à finaliser et signer le protocole d'engagements et à signer tous documents s'y rapportant.

Pour extrait conforme Metz, le 18 février 2020 Pour le Président et par délégation La Directrice Générale des Services

Barbara FALK

































## Préambule

Lors de son discours à Tourcoing le 14 novembre 2017, le Président de la République a défini les grands principes du plan de mobilisation en faveur des quartiers. La feuille de route qui en résulte, adoptée en Conseil des Ministres le 18 juillet 2018, s'articule autour de 5 thématiques : Sécurité, Education, Emploi, Logement et Lien social. Elles ont été traduites en 40 mesures dont l'ambition est de rétablir l'équité territoriale.

Les élus locaux se sont saisis de la question à travers le pacte de Dijon, pacte de cohésion urbaine et sociale. Signé par le Président de Metz Métropole, il traduit une volonté commune de renforcer et coordonner l'action vers les quartiers.

Dans ce cadre, la circulaire du 22 janvier 2019 prévoit la rénovation des Contrats de Ville avec :

- leur prolongation jusqu'en 2022,
- la mise à jour et la redéfinition des enjeux à décliner localement,
- la signature d'un protocole d'engagements renforcés et réciproques entre l'État et les collectivités.

La signature de ce protocole est l'occasion de :

- s'interroger sur la mise en œuvre du Contrat de Ville de Metz Métropole,
- prioriser les enjeux à investir jusqu'en 2022,
- remobiliser les signataires, notamment à travers la mobilisation du droit commun,
- faire évoluer le cadre de gouvernance, en précisant le rôle des Conseils Citoyens.

## Sommaire

Pr	éambu	le	. 2
So	mmair	e	. 3
Ele	éments	introductifs	. 4
Ar	ticle 1 -	– Le Contrat de Ville 2015 - 2020	. 6
	Cadre :	stratégique : objectifs stratégiques et opérationnels	. 6
	L'évalu	ation à mi-parcours du Contrat de Ville	. 7
	1.	La mobilisation des acteurs du Pilier "emploi et développement économique	. 7
	2. mob	L'analyse de la plus-value du Contrat de Ville en matière de gouvernance et de pilisation des politiques publiques	7
	3.	Le fonctionnement et la mobilisation des Conseils Citoyens	8
Ar	ticle 2	– La priorisation des enjeux	9
	Sur le	cadre stratégique du Contrat de Ville	10
	1.	Volet éducatif	10
	2.	Volet emploi	10
	3.	Volet cadre de vie	10
	4.	Volet accès aux droits et égalité de traitement	11
	Sur les	modalités de mises en œuvre du Contrat de Ville	11
	5.	Observer pour agir	11
	6.	Se doter d'une stratégie de communication impliquant tous les acteurs	11
Aı	rticle 3	– La déclinaison des priorités	13
	Volet	éducatif	13
	Volet	emploi	14
		accès aux droits et égalité de traitement	
	Obser	ver et agir	17
	Se dot	ter d'une stratégie de communication impliquant tous les acteurs	18
۸	nnovos		21

## Eléments introductifs

Afin de définir au mieux les besoins locaux, la rénovation du Contrat de Ville de Metz Métropole s'appuie sur les différents travaux menés dans le cadre de sa mise œuvre, et en particulier sur les enseignements tirés de son évaluation à mi-parcours.

Cette évaluation à mi-parcours a permis :

- de faire part de l'évolution du contexte, notamment avec le passage de l'agglomération au statut de Métropole,
- de questionner les partenaires autour des enjeux de la mobilisation des acteurs du Pilier 3 "emploi et développement économique", de gouvernance et de mobilisation des conseils citoyens.

En outre, afin d'élargir la réflexion et de mobiliser les acteurs de la Politique de la Ville, une journée de séminaire a été organisée le 11 juin 2019 pour dégager les priorités à inscrire au protocole.

## L'évolution du contexte

Depuis la signature du Contrat de Ville le 3 juillet 2015, une étape significative a été franchie par l'agglomération qui a obtenu son statut de Métropole au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Ce passage en Métropole s'accompagne de l'élaboration du Projet Métropolitain autour de 3 grandes ambitions :

- la Métropole des liaisons européennes par excellence,
- la Métropole de l'écologie urbaine et humaine,
- la Métropole Art & Tech.

Métropole humaine, la Métropole est attentive au développement de l'action sociale et des services à la personne.

Du côté de l'évolution des données, l'AGURAM travaille à la réalisation d'un observatoire des QPV (quartiers Politique de la Ville) et des QVA (quartiers de veille active) sur le temps du Contrat de Ville. Cet observatoire prend la forme d'un tableau de bord de suivi-observation. Chaque année 2 quartiers sont étudiés afin d'actualiser les fiches QPV. Cependant, le manque de mise à jour des données constitue une difficulté.

Les problématiques saillantes identifiées par le travail d'observation sont :

- l'accompagnement des familles monoparentales,
- la lutte contre le retrait de l'emploi des femmes,
- l'accompagnement vers l'insertion professionnelle,
- la lutte contre les discriminations.

## Journée de mobilisation des acteurs et des partenaires du Contrat de Ville

Afin de définir de manière collaborative, en lien avec les acteurs du territoire, les orientations pour le protocole d'engagement réciproques et renforcées, l'ORIV, centre de ressources de la Politique de la Ville sur le Grand Est, a été sollicité pour animer une journée le 11 juin 2019.

80 personnes se sont mobilisées au Campus Bridoux. 8 enjeux ont été identifiés :

- les questions éducatives,
- la communication et l'information,
- le lien avec les bailleurs,
- l'emploi et l'accompagnement,
- le soutien et l'accompagnement des femmes,
- l'attractivité des QPV,
- l'accès au numérique,
- le soutien aux victimes de discriminations.

## Les documents de référence

- la loi de programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine du 21 février 2014,
- la loi Egalité Citoyenneté du 27 janvier 2017,
- le Contrat de Ville de Metz Métropole, signé le 3 juillet 2015,
- le Pacte de Dijon, pacte de Cohésion Urbaine et Sociale,
- la Circulaire du 1<sup>er</sup> Ministre du 22 janvier 2019 relative à la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers,
- les bilans annuels du Contrat de Ville 2015 2016 et 2017,
- · l'évaluation à mi-parcours du Contrat de Ville,
- Séminaire de travail du 11 juin 2019 "Formulation des enjeux et des préconisations pour le protocole d'engagement renforcés et réciproque" – ORIV.

## Article 1 - Le Contrat de Ville 2015 - 2020

## Cadre stratégique : objectifs stratégiques et opérationnels

Signé le 3 juillet 2015, le Contrat de Ville de Metz Métropole est l'outil de mise en œuvre de la Politique de la Ville et constitue la cadre contractuel permettant aux énergies du territoire de se mobiliser de manière cohérente et concertée en faveur des quartiers classés en géographie prioritaire.

Son cadre stratégique est issu travail collaboratif mené lors de son élaboration. Il comprend 4 axes stratégiques et se déclinent en 15 objectifs stratégiques :



Ces objectifs stratégiques se déclinent ensuite en objectifs opérationnels qui constituent les champs d'interventions prioritaires du Contrat de Ville (cf. annexe 1).

Au regard de la diversité de ses axes d'interventions prioritaires, il apparaît indispensable de prioriser des enjeux qui devront faire l'objet d'une attention particulière jusqu'en 2022.

## L'évaluation à mi-parcours du Contrat de Ville

Cette évaluation a été axée sur 3 points :

- la mobilisation des acteurs du pilier 3 "développement économique et emploi",
- la gouvernance du Contrat de Ville,
- le fonctionnement des Conseils Citoyens.

## 1. La mobilisation des acteurs du Pilier "emploi et développement économique

Face aux constats du manque de coordination des acteurs et d'état des lieux précis, cette question est apparue prégnante.

Afin d'y répondre, a été impulsée une démarche partenariale avec les acteurs de ce pilier. Après l'identification de 4 groupes de travails distincts, le Comité de Suivi du Pilier 3 a validé les enjeux suivants :

- l'animation d'un réseau d'acteurs,
- la mobilité.
- l'accompagnement des entreprises,
- la fracture numérique,
- l'orientation des élèves en QPV,
- la communication et l'information.

Les pistes de réflexions sont les suivantes :

- l'intensification et la diversification du soutien aux projets du Pilier 3,
- la promotion des QPV pour la création d'entreprises.

## 2. L'analyse de la plus-value du Contrat de Ville en matière de gouvernance et de mobilisation des politiques publiques

## (Cf. annexe 2, schéma de gouvernance)

Désormais désignée chef de file, il est apparu intéressant d'interroger la plus-value du pilotage intercommunal du Contrat.

La représentativité des partenaires dans les instances et leur fréquence ainsi que la qualité des débats ont été étudiés.

Il apparaît que la gouvernance technique du Contrat de Ville est partenariale et inscrite dans la durée.

Les recommandations pour une gouvernance plus efficiente sont les suivantes :

- la mise en œuvre des comités de suivi des piliers 1 et 3,
- une meilleure rédaction des comptes rendus pour retranscrire au mieux la qualité des débats,
- la remobilisation des signataires du Contrat de Ville,
- une mise à jour des engagements des signataires lors de la rénovation du Contrat de Ville.

## 3. Le fonctionnement et la mobilisation des Conseils Citoyens

Afin de traiter cette question, un questionnaire a été proposé aux Conseils Citoyens.

4 thématiques ont été abordées : le processus de création, le rôle au sein de la gouvernance, les moyens dont ils disposent et les actions mise en œuvre par les conseillers.

Il apparaît nécessaire que le rôle des conseillers citoyens et l'expertise des habitants soient redéfinis, reconnus et légitimés. Il faut poursuivre l'intégration des Conseils Citoyens au sein du travail partenarial mais aussi co-construire avec eux, notamment en matière de renouvellement urbain.

Il apparaît cependant un point de vigilance quant à leur sollicitation.

## Article 2 - La priorisation des enjeux

Afin de prioriser les enjeux, il est nécessaire de faire converger plusieurs documents :

- les mesures prioritaires de l'Etat contenues sur la feuille de route présidentielle du 18 juillet 2018.
- le Pacte de Dijon signé par Metz Métropole,
- l'évaluation à mi-parcours du Contrat de Ville.

La journée de mobilisation du 11 juin 2019 a été organisée dans cet objectif. Elle a été l'occasion de prioriser les enjeux avec les acteurs.

## Journée de mobilisation des acteurs le 11 juin 2019

Cette journée a été organisée au Campus Bridoux à Metz et animée par l'ORIV.

Différents temps étaient prévus :

- 1) un temps d'introduction de rappel du cadre du Contrat de Ville,
- 2) une prise de connaissance des travaux menés.

Deux sous-groupes ont été constitués. Les travaux suivants ont été présentés :

- le portrait de territoire de l'AGURAM, le diagnostic "lutte contre les discriminations" et les travaux réalisés par les Conseils Citoyens.
- les rapports annuels de la Politique de la Ville et l'évaluation à mi-parcours du Contrat de Ville.

Cette séquence avait pour but de prendre connaissance des travaux préexistants et des enseignements qui en découlent. Elle a permis une appropriation collective et une confrontation des points de vue.

- Un temps de mise en commun entre participants afin de partager les points clés et interrogations quant aux travaux menés, dans une logique de capitalisation des enseignements.
- 4) Un temps de formulation et priorisation des enjeux.

Ces enjeux ont ensuite été synthétisés par l'ORIV dans un souci de lisibilité. Des regroupements ont été présentés en séance plénière. Après un vote, 8 enjeux ont fait l'objet d'une réflexion en sous-groupes pour travailler des recommandations et propositions de mise en œuvre.

5) Une mise en commun des principaux éléments issus de cette journée.

Il apparaît que les enjeux priorisés impactent le Contrat de Ville :

- sur son cadre stratégique,
- sur ses modalités de mise en œuvre.

## Sur le cadre stratégique du Contrat de Ville

### 1. Volet éducatif

Les constats et les réflexions ont mis l'accent sur les liens enfants – parents - éducateurs, la citoyenneté et le lien éducation - culture. L'éducateur est entendu au sens large : animateur, professionnel, enseignant, parents....

Il apparaît nécessaire de renforcer la dimension partenariale afin d'améliorer les connaissances entre acteurs :

- sur les ressources existantes en matière d'éducation,
- sur l'identification de la place et du rôle de chacun.

## 2. Volet emploi

Les acteurs ont souligné la nécessité de travailler à la coordination et à l'articulation des actions entre elles.

Deux points de vigilance ont été identifiés :

- l'importance de s'inscrire dans des logiques d'accompagnement des publics vers les dispositifs,
- l'accès des femmes à l'emploi, avec notamment la problématique du mode de garde des enfants.

## 3. Volet cadre de vie

Le 1<sup>er</sup> enjeu fort identifié est l'amélioration des relations entre les bailleurs sociaux et les habitants. Ce constat est partagé sur l'ensemble des quartiers. En effet, les habitants font remonter un manque d'identification d'un contact de proximité et un manque de suivi des doléances.

Il apparaît également que les habitants qui ne résident pas dans les quartiers concernés par le programme de renouvellement urbain ont le sentiment d'être oubliés dans les réflexions menées dans le cadre du Pilier 2 "cadre de vie et renouvellement urbain".

La question de la gestion urbaine et sociale de proximité est identifiée comme un enjeu d'attractivité du fait de son impact sur l'image de chaque quartier.

## 4. Volet accès aux droits et égalité de traitement

La question de l'accès aux droits et des inégalités de traitement (vécues et / ou perçues) reste un enjeu central.

La dématérialisation de nombreuses démarches administratives accentue, en outre, la difficulté d'accès aux droits et on relève un enjeu fort autour de la fracture numérique. Le phénomène d'illectronisme, qui désigne la difficulté à utiliser internet dans la vie de tous les jours, touche de nombreux habitants.

Une attention particulière doit être portée à cet aspect dans la mesure où ces pratiques sont porteuses d'un "risque discriminatoire". Il est donc judicieux de traiter cet enjeu en lien avec le travail engagé autour de la prévention et de la lutte contre les discriminations.

## Sur les modalités de mises en œuvre du Contrat de Ville

## 5. Observer pour agir

Afin d'adapter l'action aux besoins spécifiques de chaque territoire, il est préalablement important de le connaître et d'identifier ses vulnérabilités, mais également ses forces pour calibrer les interventions. Bien que des problématiques soient communes à tous les QPV (la monoparentalité, la croissance de la pauvreté, l'augmentation des situations liées à la migration, la dépendance aux minimas sociaux), les leviers d'action à mettre en œuvre peuvent différer d'un territoire à l'autre.

Metz Métropole dispose de données quantitatives à travers le tableau de suivi-observation réalisé par l'AGURAM. Des données qualitatives sont aussi recueillies au travers de l'observation faite par d'autres acteurs comme les Conseils Citoyens.

## 6. Se doter d'une stratégie de communication impliquant tous les acteurs

Afin de donner du sens aux actions mises en œuvre sur le territoire, il est nécessaire que le Contrat de Ville soit un outil de "croisement des regards" et de connaissance inter-acteurs.

La gouvernance du contrat de Ville associe d'ores et déjà de nombreux acteurs, y compris les membres des conseils citoyens.

### 6.1 - Mobilisation des signataires

Face au manque d'implication de certains signataires du Contrat de Ville, il est nécessaire au titre de ce protocole, de travailler à leur re-mobilisation et, dans le même temps, au renforcement de la mobilisation prioritaire du droit commun des différents partenaires sur les quartiers.

## 6.2 - Les Conseils Citoyens

Il parait important, tout en reconnaissant la diversité de fonctionnement des différents Conseils Citoyens sur les quartiers, de leur donner les moyens de fonctionner et de se former. Actuellement, la composition des Conseils Citoyens souffrent du manque d'investissement de la part de la jeunesse.

## 6.3 - La communication

La question de la diffusion de l'information accessible à tous les acteurs se pose.

# Article 3 - La déclinaison des priorités

## Volet éducatif

		education et cuiture	Développer le lien entre			coordination des acteurs	Améliorer la visibilité et la	Axes prioritaires
Articuler les démarches avec la géographie prioritaire de l'Education Nationale	Poursuivre le développement de dispositifs existants tels que DEMOS, Orchestres à l'école, Classe Voix	et les quartiers	Développer l'accès à la culture en renforçant le lien	Poursuivre et renforcer les Dispositifs de Réussite Educative grâce à une meilleure articulation des dispositifs existants et un approfondissement des partenariats	Renforcer la coordination des partenaires pour optimiser les interventions sur chaque territoire	différents acteurs et de leur place dans le cadre du Contrat de Ville	Améliorer la visibilité et la lisibilité des apports des	Objectifs opérationnels
		- Suivre l	- Déve	- Elarg DRE	Dépa	- Mise	- Envis	
		Suivre le développement de la micro-folie de l'AGORA	Développer les partenariats et jumelages	Elargir le rôle d'animation et de coordination des DRE	PP)	Mise en place de groupes de travail inter-acteurs (CAF Education Nationale, Conseil	Envisager un partenariat étroit avec la CAF	Pistes de travail

	Soutenir et accompagner les femmes (mode de garde, inégalités salariales)				Renforcer l'accompagnement vers les publics	Améliorer la coordination des acteurs de l'emploi et du développement économique	Axes prioritaires
- Développer des actions favorisant l'égalité entre les femmes et les hommes en travaillant sur les la représentation de la femme	<ul> <li>Prise en compte dans les objectifs des actions / de l'enjeu égalités femmes/hommes en particulier dans les mesures suivantes : accès au permis de conduire, création d'entreprises</li> </ul>	<ul> <li>Lever les freins à l'emploi en y apportant une réponse locale adaptée</li> </ul>		- Favoriser un accompagnement personnalisé des publics en diversifiant les parcours d'insertion	<ul> <li>Développer l'apprentissage pour les jeunes issus des quartiers en lien avec des partenaires identifiés ou à identifiés</li> </ul>	- Renforcer le lien entre acteurs et l'identification fine des besoins et des actions à déployer-redéployer	Objectifs opérationnels
<ul> <li>Encourager les pratiques sportives féminines pour:</li> <li>→ lutter contre les stéréotypes de genre</li> <li>→ pour aller vers les publics en insertion</li> </ul>		- Travailler sur les freins identifiés : mobilité, garde d'enfants	<ul> <li>Informer les habitants sur les métiers en tension et les attendus des entreprises</li> </ul>	<ul> <li>Expérimenter des actions d'insertion professionnelles plus souples et personnalisées de (re)-mobilisation du public dans une logique de parcours</li> </ul>	- Partenaires déjà identifiés : Conseil Régional, CFA, Mission Locale	<ul> <li>Poursuivre le travail engagé à travers le réseau des acteurs du Pilier 3</li> </ul>	Pistes de travail

## Volet cadre de vie

Améliorer la communication - Instaurer un échange régulier entre les acteurs et les - Diversifier l'ordre du jour du Comité entre acteurs et habitants habitants concernés par le Renouvellement Urbain	Développer le lien avec les bailleurs       - Améliorer l'identifica chez les bailleurs, améliorer l'inform doléances des habitants       - Améliorer l'inform doléances des habitants       - Instaurer des temp Etat et collectivités de la prolongation de la TFPB et de la production de l'abatants	Axes prioritaires Objectits operationnels
Diversifier l'ordre du jour du Comité de Pilier 2 pour évoquer des sujets touchant les quartiers non	Améliorer l'identification des contacts de proximité chez les bailleurs, Améliorer l'information autour du suivi des doléances des habitants Instaurer des temps d'échanges entre bailleurs, Etat et collectivités dans le cadre : de la prolongation des conventions d'abattement de la TFPB et de la prolongation des bilans annuels d'utilisation de l'abattement TFPB	Fisics de clavail

# Volet accès aux droits et égalité de traitement

## Le numérique

	Lutter contre la fracture - numérique	Axes prioritaires
Lutter contre l'illectronisme en favorisant les actions pour un meilleur accompagnement des publics démunis face à la dématérialisation croissante	Lutter contre la fracture numérique, comme frein à l'emploi et à l'accès aux droits	Objectifs opérationnels
<ul> <li>Renforcer l'offre d'initiation à l'utilisation du numérique et l'accompagnement des écrivains publics numériques</li> </ul>	- Etudier la possibilité de création d'une Maison France Service en QPV en lien avec la ville de Metz	Pistes de travail

# La lutte contre les discriminations

	Développer des actions en faveur de la lutte contre les discriminations	Axes prioritaires
	<ul> <li>Mobiliser les enseignements du diagnostic réalisé par l'Université de Lorraine</li> <li>Promouvoir les égalités de traitements et des droits</li> </ul>	Objectifs opérationnels
- Mettre en place des outils comme les marches exploratoires, pour permettre la réappropriation de l'espace public par les femmes  - Former des acteurs sur les enjeux de l'égalité femmes/hommes et sur tout type de discrimination	<ul> <li>S'appuyer des clubs sportifs pour diffuser des messages de promotion des valeurs citoyennes et de prévention (racisme antisémitisme, égalité femmes-hommes, homophobie)</li> </ul>	Pistes de travail

## Observer et agir

Axes prioritaires	Objectifs opérationnels		Pistes	Pistes de travail	
Travailler à une approche plus qualitative et opérationnelle de l'observation des QPV	<ul> <li>Renforcer le travail d'observation par la contribution de l'ensemble des acteurs, et notamment avec les Conseils Citoyens, experts d'usage</li> </ul>	- St Pa	réation d' ir la visior artage de ar les part	Création d'un groupe de travail inter-acteurs sur la vision qualitative des données. Partage des différents diagnostics effectués par les partenaires afin de croiser les regards	travail es donné diagnost croiser
	<ul> <li>Améliorer le travail de tableau de bord de suivi – observation par un volet qualitatif pour aider au pilotage</li> </ul>		Proposer un données q	Proposer une mission extérieure sur les données qualitatives d'évaluation et	extérieure su d'évaluation

# Se doter d'une stratégie de communication impliquant tous les acteurs

## La communication et l'information

Améliorer la communication vers les habitants, notamment grâce à une communication adaptée		Améliorer l'information entre acteurs du territoire	Axes prioritaires
<ul> <li>Relayer des informations sur l'ensemble du territoire.</li> <li>Adapter les supports de diffusion et le contenu aux habitants des QPV</li> </ul>	- Améliorer l'information entre structures	- Améliorer la participation des signataires lors des instances de gouvernance du Contrat de Ville	Objectifs opérationnels
	<ul> <li>Exemples : création d'une adresse mail unique comme porte d'entrée des demandes, création d'une lettre d'informations des acteurs du Contrat de Ville</li> </ul>	<ul> <li>Maintenir la diversité des acteurs représentés</li> <li>Améliorer la prise de parole de l'ensemble des signataires</li> </ul>	Pistes de travail

## L'implication de tous les acteurs

Axes prioritaires	Objectifs opérationnels	Pistes de travail
(Re)Mobiliser l'ensemble des	Du côté de l'Etat	Du côté de l'Etat
signataires	<ul> <li>Mobilisation interservices autour du Préfet et coordination des moyens financiers de l'Etat :</li> </ul>	<ul> <li>Travailler sur meilleure convergence et un lien entre les calendriers des appels à projets et/ou</li> </ul>
	→ meilleure articulation avec le droit commun	des comités de programmation  Renforcer le du rôle des délégués du Préfet

		Mobiliser les Conseils Citoyens		
1				
Identifier et répondre aux freins à l'engagement	Conforter la reconnaissance des Conseils Citoyens, tenir compte de la problématique de la sur- sollicitation des conseillers	Améliorer l'intégration des Conseils Citoyens dans le cadre du schéma de gouvernance du Contrat de Ville	Améliorer la transmission d'informations entre les signataires du Contrat de Ville	Du côté des collectivités Poursuivre et renforcer la mobilisation du droit commun des collectivités
1				
Favoriser le recrutement du public jeune	Elaborer une charte des Conseils Citoyens pour légitimer leur action, clarifier leur rôle et améliorer le cadre des échanges d'informations	Mettre à jour le schéma de gouvernance du Contrat de Ville Inciter les conseillers à faire partie du réseau national ou local des conseils citoyens, en s'inscrivant sur la plateforme "conseilscitoyens.fr"  Organiser une fois par an des rencontres départementales des Conseils Citoyens	Inviter les signataires à venir rendre compte chaque année de l'action menée sur le territoire de Metz Métropole Inviter les signataires sur des questions précises dans le cadre des COPIL/COTEC Proposer aux signataires l'animation de certaines thématiques à l'image des travaux engagés dans le cadre de la mobilisation des acteurs du Pilier 3 Améliorer l'animation des Comités de Pilotage afin de renforcer l'expression et l'interpellation des différents signataires	Du côté de l'Etat et des Collectivités meilleure articulation avec le droit commun à travers un travail de concertation au sein des services

		Mobiliser le milieu associatif
		<ul> <li>Simplifier et sécuriser le monde associatif, notamment les plus petites et / ou fragiles</li> </ul>
consolidation  - Poursuivre la mobilisation de dispositifs comme les postes d'adulte relais, FONJEP, la création de centre sociaux et la mise en place de formations laïcité valeurs de la république	<ul> <li>Renforcer le rôle des délégués du préfet en accompagnement des associations</li> <li>Maintenir le dispositif local d'accompagnement pour soutenir les associations dans leur démarche de développement ou de</li> </ul>	<ul> <li>Poursuivre et intensifier des signatures de conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) concernant les crédits du CGET/P147, en lien avec les collectivités</li> <li>Faciliter le dépôt des dossiers de subvention</li> </ul>

## **Annexes**

Annexe 1 : Tableaux des objectifs stratégiques et opérationnels

Annexe 2 : Schéma de gouvernance du Contrat de Ville

Annexe 3: Glossaire





## Axe stratégique 1 – DEVELOPPER LES POTENTIELS DES QUARTIERS

L'axe 1 du Contrat de Ville intitulé « Développer les potentiels des quartiers » a pour objectifs de s'appuyer sur les richesses existantes et les réussites des quartiers afin d'y développer de nouvelles dynamiques sociale, urbaine et territoriale.

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels			
		1.1.1 - Améliorer la sécurité et faire reculer le sentiment d'insécurité		
	1.1 - En luttant contre la délinquance et les incivilités	1.1.2 - Travailler sur la question des incivilités, de la responsabilité personnelle et de l'éducation à la citoyenneté		
	incivinces	1.1.3 - Améliorer les relations entre les forces de l'ordre et la population		
		1.1.4 - Prévenir la délinquance notamment par une bonne coordination des acteurs		
	1.2 - En travaillant sur les représentations portées sur l'appartenance réelle	1.2.1 - Permettre à chacun de trouver sa place dans une société diversifiée		
	ou supposée à des « groupes »	1.2.2 – Identifier et agir sur les risques de replis identitaires		
		1.2.3 - Promouvoir les enjeux de citoyenneté et de laïcité		
Favoriser le bien vivre	1.3 -En développant l'accès à la culture et aux sports à l'échelle des quartiers et de l'agglomération	1.3.1 - Favoriser les pratiques culturelles et l'accès aux équipements		
ensemble dans la diversité		13.2 – Créer ou renforcer le lien entre les équipements culturels existants et les quartiers		
		1.3.3 - Favoriser les pratiques sportives pour tous		
		1.4.1 - Travailler sur le lien social et intergénérationnel		
	1.4- En luttant contre	1.4.2 – Favoriser le maintien à domicile		
	l'isolement des individus	1.4.3 - Favoriser la place des personnes âgées dans les quartiers		
		1.4.4 - Développer des partenariats avec les structures spécialisées		
		1.5.1 - Rendre visible les atouts des quartiers et de leurs habitants		
Améliorer l'image des	1.5- En modifiant l'image,	1.5.2 - Augmenter la diversité de l'habitat et des formes architecturales		
quartiers	les représentations des quartiers	1.5.3 - Réaliser des aménagements urbains de qualité prenant en compte les usages, les enjeux de gestion et de sûreté et anticipant les évolutions et mutations futures		

		1.5.3 - Développer et diffuser des contenus médiatiques
		1.5.4 - En valorisant les talents et réussites des habitants
	1.6 - En optimisant l'articulation des projets avec leur environnement et les politiques d'agglomération	1.6.1 - Rechercher la bonne intégration des projets dans leur territoire élargi, les articuler avec les projets voisins 1.6.2 - Concevoir le programme des projets en cohérence avec les réalités du marché, les grandes orientations et les documents-cadres de planification urbaine de l'agglomération
	1.7 - En programmant un développement urbain	1.7.1 - Travailler à la reconquête des dents creuses, à la valorisation du foncier des espaces délaissés ou inadaptés
Valoriser le potentiel de développement urbain		1.7.2 - Adapter la densité du quartier et le programme des projets à leur environnement et aux fonctions urbaines visées
durable des quartiers	équilibré et responsable	1.7.3 - Favoriser la mixité fonctionnelle des projets urbains et des espaces publics
		1.7.4 - Prioriser les projets de développement aux abords des services, équipements et infrastructures existants
		1.8.1 - Viser l'efficacité énergétique
	1.8 - En contribuant à la transition écologique des	1.8.2 - Promouvoir les projets de densification raisonnée comme alternative au développement exclusivement en extension urbaine
	quartiers	1.8.3 - Prendre en compte la Trame Verte et Bleue et les qualités environnementales des sites dans les projets
Mieux prendre en	1.9 - En développant des activités avec et pour les jeunes	1.9.1 - Proposer une offre adaptée pour les pré- adolescents et les adolescents
compte les besoins et envies d'agir de la jeunesse	1.10 - En accompagnant l'autonomie des jeunes dans leur vie quotidienne	1.10.1 - Développer et coordonner des outils de mise en situation concrète pour les jeunes
		1.10.2 - Donner aux jeunes l'opportunité de s'engager

## Axe stratégique 2 - RENFORCER L'INCLUSION ET LA REUSSITE DES HABITANTS

L'axe 2 du Contrat de Ville « Renforcer l'inclusion et la réussite des habitants » a pour objectifs d'amener les habitants des quartiers vers une meilleure insertion, la jeunesse vers une meilleure réussite éducative, de lutter contre les discriminations, et de permettre l'accès et le retour à l'emploi des personnes en difficultés économiques et sociales, l'accès aux services,...

Objectifs stratégiques		Objectifs opérationnels
Lutter contre les discriminations et	2.1- En développant des actions favorisant l'égalité	2.1.1- Favoriser l'accès à la qualification et à l'emploi des femmes
favoriser l'égalité femme-homme	entre les femmes et les hommes	2.1.2- Travailler sur les freins liés à l'emploi des femmes

		2.1.3- Travailler sur la représentation de la femme (notamment au sein du foyer familial) et sur les rapports filles-garçons
		2.2.1- Accompagner les victimes de discrimination
	2.2- En luttant contre tout type de discriminations	2.2.2- Connaître et objectiver les phénomènes de discrimination
	type de discriminations	2.2.3- Promouvoir les égalités de traitement et des droits
		2.3.1 – Favoriser la médiation familiale
	2.3- En ayant des acteurs relais de médiation	2.3.2- Créer, maintenir, professionnaliser et coordonner l'offre d'écrivain public
	1	2.3.3- Favoriser la médiation de quartier
Favoriser l'accès aux	2.4- En améliorant l'accès aux Droits	2.4.1- Favoriser l'accès effectif aux droits
droits, à la santé et aux services		2.5.1- Favoriser l'accès effectif aux soins
	aux droits à la santé et aux soins (Risques liés à la sexualité, toxicomanie addict alimentation,)	2.5.2- Améliorer la prévention et l'éducation à la sante (Risques liés à la sexualité, toxicomanie addictions alimentation)
		2.5.3- Permettre l'ouverture des droits à la couverture
		2.6.1- Renforcer le lien entre les parents et les équipe éducatives dans les établissements scolaires
	2.6- En accompagnant les parents et en les mobilisant	2.6.2- Sensibiliser les parents et les professionnels sur l'importance de l'environnement familial dans l'éducation des enfants
	dans leur rôle éducatif	2.6.3- Mobiliser et coordonner les dispositifs et schémas existants
		2.6.4- Maintenir et développer les actions de souti la parentalité
Améliorer la réussite	2.7- En luttant contre le décrochage scolaire et l'absentéisme dès la maternelle  2.7- En luttant contre le décrochage scolaire et l'absentéisme dès la maternelle  2.7- En luttant contre le 2.7- 2- Promouvoir l'importance de l'assid 2.7- 2- Prévenir le décrochage scolaire justification des 2 ans 2.7- 2- Promouvoir l'importance de l'assid 2.7- 2- Prévenir le décrochage scolaire justification des 2 ans 2-7- 2- Promouvoir l'importance de l'assid 2.7- 2- Prévenir le décrochage scolaire justification des 2 ans 2-7- 2- Promouvoir l'importance de l'assid 2.7- 2- Prévenir le décrochage scolaire justification des 2 ans 2-7- 2- Promouvoir l'importance de l'assid 2-7- 2- Prévenir le décrochage scolaire justification des 2 ans 2-7- 2- Promouvoir l'importance de l'assid 2-7- 2- Prévenir le décrochage scolaire justification des 2 ans 2-7- 2- Promouvoir l'importance de l'assid 2-7- 2- Prévenir le décrochage scolaire justification des 2 ans 2-7- 2- Promouvoir l'importance de l'assid 2-7- 2- Prévenir le décrochage scolaire justification des 2-7- 2- 2- 2- 2- 2- 2- 2- 2- 2- 2- 2- 2- 2-	2.7.1- Favoriser la scolarisation dès 2 ans
difficultés éducatives		2.7.2- Promouvoir l'importance de l'assiduité scolaire
		2.7.3- Prévenir le décrochage scolaire jusqu'à 16 ans
		2.7.4- Accompagner les décrocheurs de plus de 16 ans
		2.8.1- Mieux articuler les dispositifs existants (PEDT,
	2.8- En poursuivant et	CLAS,) et approfondir les partenariats  2.8.2- Développer de nouvelles actions pour répondre
	renforçant les Dispositifs de au mieux aux besoins	
		2.8.3- Maintenir le fonctionnement des équipes
		pluridisciplinaires, les impliquer davantage dans l'évaluation
	2.9- En adaptant les moyens	2.9.1- Mobiliser l'ensemble des partenaires

		2.9.2- S'appuyer sur le Réseau d'Education Prioritaire (REP/REP+)
	2.10 – En favorisant l'accès à la scolarisation des	2.10.1- Mettre en place des dispositifs spécifiques pour mieux intégrer les enfants handicapés
		2.10.2- Mettre en place des dispositifs pour mieux intégrer les enfants allophones
	2.11- En favorisant l'apprentissage du français	2.11.1- Développer, adapter et professionnaliser l'offre
	2.12- En favorisant un accompagnement personnalisé  2.12- En favorisant un accompagnement personnalisé  2.12- Construire et diversifier des parc d'insertion  2.12.3- Multiplier les points et initiative d'accompagnement des publics  2.12.4- Développer et diversifier les claus d'accompagnement des publics  2.13- En développant l'ambition et les parcours de réussite, notamment en retravaillant le rapport à l'école et aux études supérieures  2.13- En développant l'ambition des jeunes (Cordés développer l'ambition des jeunes (Cordés des la vieral les grandes écoles développer l'ambition des jeunes (Cordés des la vieral les grandes écoles développer l'ambition des jeunes (Cordés des la vieral les grandes écoles développer l'ambition des jeunes (Cordés des la vieral les grandes écoles développer l'ambition des jeunes (Cordés des la vieral les grandes écoles développer l'ambition des jeunes (Cordés des la vieral les grandes écoles developper l'ambition des jeunes (Cordés des la vieral les grandes écoles developper l'ambition des jeunes (Cordés developper l'ambition des jeunes (Cordés des la vieral les grandes écoles developper l'ambition des jeunes (Cordés developper l'ambit	2.12.1- Adapter l'offre de formation aux besoins des publics
0.41		2.12.2- Construire et diversifier des parcours d'insertion
apprentissage du		2.12.3- Multiplier les points et initiatives d'accompagnement des publics
et accès à l'emploi		2.12.4- Développer et diversifier les clauses sociales
pour des parcours de réussite		2.13.1- Développer une nouvelle façon d'apprendre à tout âge de la vie
		2.13.2- Favoriser le lien entre les quartiers, l'Université et les grandes écoles
		2.13.3- Mobiliser les dispositifs permettant de développer l'ambition des jeunes (Cordées de la réussite, internats de la réussite)

## Axe stratégique 3 – MIEUX ARRIMER LES QUARTIERS A LA TRAME URBAINE ET ECONOMIQUE DE L'AGGLOMERATION

L'axe 3 « Mieux arrimer les quartiers à la trame urbaine et économique de l'agglomération » se décline en 3 objectifs :

- ➤ Renforcer le développement économique dans et/ou pour les quartiers par la création de liens entre emploi des habitants et dynamique économique locale, par un travail de lisibilité, de communication et de partenariat entre acteurs du développement économique, de l'emploi et de l'insertion, et également par le développement de la création d'entreprises.
- Viser une plus grande mixité sociale parmi la population et au sein des équipements par la mise en place d'un suivi concerté des politiques de peuplement sur le territoire, en définissant et accompagnant des stratégies (de peuplement), et en améliorant la qualité et l'attractivité des équipements des quartiers,
- ➤ Poursuivre et initier le renouvellement urbain des quartiers, et y renforcer l'attractivité, la qualité urbaine et l'accessibilité: par le développement et l'amélioration de l'offre commerciale, l'amélioration de l'habitat, du cadre de vie, de la mobilité, et des services,... et par une gestion urbaine et sociale de proximité qui associe les habitants.

Objectifs stratégiques		Objectifs opérationnels	
		3.1.1- Accompagner les entreprises dans le recrutement des habitants des quartiers prioritaires	
	entre tissu économique et emploi des habitants  entre tissu économique et emploi des habitants  3.1.3- Identifier les besoins en termes d'emplor formation, de création d'entreprises et mobil	3.1.2- Développer des initiatives pour favoriser le lien entre tissu économique et emploi des habitants	
		3.1.3- Identifier les besoins en termes d'emploi, de formation, de création d'entreprises et mobiliser les outils et dispositifs adéquats	
	3.2- En améliorant la coordination des acteurs du développement économique	3.2.1- Créer ou renforcer le lien entre acteurs de la création d'entreprises, acteurs de l'insertion, structures de l'Insertion par l'Activité Economique, associations des quartiers,	
Renforcer le développement économique dans	et de l'emploi	3.2.2- Améliorer la coordination des structures existantes de l'emploi à l'échelle de l'agglomération	
et/ou pour les quartiers	d'hébergements pour les pour les d'hébergements pour les jeune modéré (pépinière, incubateur d'affaires,)  3.3- En favorisant la création d'entreprises à travers l'accompagnement des actions de la compagnement des actions de la compagnement des actions de la compagnement de l	3.3.1- Réfléchir aux possibilités de lieux d'hébergements pour les jeunes entreprises à loyer modéré (pépinière, incubateur, couveuse, centre d'affaires,)	
		3.3.2- Pérenniser et développer le dispositif CitésLab sur le territoire	
		3.3.3- Rendre plus visibles les acteurs de la création d'entreprises au sein des quartiers	
	quartiers	3.3.4- Appuyer la pérennisation des projets de création d'entreprises existants et à venir	
		3.3.5- Favoriser le repérage, l'appui aux initiatives et la mobilisation des porteurs de projets	
	3.4- En élaborant une	3.4.1- Identifier les enjeux de peuplement	
	stratégie de peuplement au sein des quartiers et à l'échelle de l'agglomération	3.4.2- Déterminer les objectifs de production du parc social et améliorer sa stratégie d'attribution	
Viser une plus grande	en lien avec le Programme Local de l'Habitat  3.4.3- Améliorer la prise en o ménages et favoriser les par 3.5.1- Observer le lien entre population et au sein les équipements  3.5.1- Observer le lien entre population et répartition spa scolaires 3.5.2- Favoriser l'accès à l'en (notamment dans les quartie	3.4.3- Améliorer la prise en compte des attentes des ménages et favoriser les parcours résidentiels	
mixité sociale parmi la population et au sein des équipements		3.5.1- Observer le lien entre habitat/usages de la population et répartition spatiale des établissements scolaires	
		3.5.2- Favoriser l'accès à l'ensemble des équipements (notamment dans les quartiers vécus)	
		3.5.3- Travailler sur les connexions avec les attractivités périphériques des quartiers	
Poursuivre ou initier le	3.6- En développant une	3.6.1- Améliorer le bâti des commerces dégradés	
renouvellement urbain des quartiers, et y	stratégie de développement commercial au sein des QPV	3.6.2- Stabiliser le niveau de service et valoriser l'existant	

renforcer l'attractivité, la qualité urbaine et		3.6.3- Etudier les manques en commerces de proximité dans les quartiers et favoriser des implantations
l'accessibilité		3.6.4- Favoriser l'animation commerciale
		3.7.1- Réduire le niveau de vacance dans le parc social
		3.7.2- Accompagner les copropriétés dégradées
		3.7.3- Réhabiliter les logements sociaux les plus dégradés
	3.7- En améliorant l'habitat et le cadre de vie	3.7.4- Veiller au maintien des équipements et services de proximité
		3.7.5- Aménager des espaces de vie extérieurs
		3.7.6- Favoriser le recyclage et le tri sélectif dans les quartiers
	3.8- En désenclavant les	3.8.1- Améliorer la mobilité des habitants, ouvrir les quartiers et proposer une offre diversifiée de transports
	quartiers (mobilité, services) et en restructurant le tissu	3.8.2- Favoriser l'implantation de services publics ou associatifs
		3.8.3- Améliorer la circulation et le stationnement au sein des quartiers
		3.9.1- Identifier les anomalies et les dysfonctionnements sur l'espace public
		3.9.2- Maintenir la propreté des espaces et une collecte des ordures adaptée
		3.9.3- Sensibiliser les habitants à l'environnement, à la propreté de leur cadre de vie à et l'écocitoyenneté
	3.9- En accompagnant et pérennisant les	3.9.4- Encourager la participation des habitants par leur fonction "d'expert du quotidien", sur l'analyse et l'observation des dysfonctionnements urbains
	aménagements réalisés et	3.9.5- Qualifier les espaces en clarifiant la domanialité
	ceux à venir (par une gestion urbaine et sociale de proximité)	3.9.6- Favoriser les interventions coordonnées des gestionnaires et de tous les acteurs (notamment bailleurs, collectivités, copropriétés)
		3.9.7- Faciliter le quotidien des habitants en amont et pendant les opérations de renouvellement urbain
		3.9.8- Développer des actions contribuant à la tranquillité publique

## <u>Axe stratégique 4 – PARTAGER DES METHODES DE TRAVAIL ET DES PARTENARIATS INNOVANTS</u>

L'axe 4 « Partager des méthodes de travail et des partenariats innovants » a pour objectifs de développer les partenariats dans toutes les thématiques du Contrat de Ville, de mutualiser les pratiques entre acteurs, de favoriser une meilleure connaissance du territoire par la mise en place d'un observatoire pertinent, et d'évaluer les actions du Contrat de Ville.

Il se décline en 4 objectifs, présentés dans le tableau ci-dessous :

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
	4.1- Construire des projets partagés à l'échelle des quartiers
Mutualiser les pratiques	4.2- Identifier les actions structurantes, favoriser leur continuité et capitaliser les expériences
professionnelles pour	4.3- Contribuer à l'outil commun d'observation
construire des stratégies communes	4.4- Mettre en place des temps d'échanges de pratiques pour l'ensemble des associations partenaires du Contrat
4	4.5- Mieux communiquer sur les actions et activités existantes des quartiers
	4.6- Aider l'habitant à être "acteur" de son quartier
Renforcer les liens entre institutions,	4.7- Mettre en place et animer les Conseils citoyens
acteurs du territoire et habitants	4.8- Développer le lien entre tous les acteurs des quartiers (associations, bailleurs, acteurs de l'insertion, habitants,)
	4.9- Favoriser le travail en réseau des associations dans les quartiers
Aboutir à une meilleure connaissance	4.10- Identifier les indicateurs d'observation pertinents pour chaque thématique
des territoires et des habitants	4.11- Mettre en place un dispositif d'observation donnant lieu à une mise à jour annuelle
S'assurer de la réussite	4.12- Instaurer un suivi régulier du Contrat de Ville par la mise en place d'outils d'évaluation
des actions du Contrat de Ville et de leur	4.13- S'assurer de la correspondance entre objectifs du Contrat et moyens mis en place
evaluation	4.14- Articuler le Contrat de Ville avec l'ensemble des politiques communautaires en cours et à venir

# Schéma de gouvernance Contrat de Ville

## Pilotage stratégique

## COMITE DE PILOTAGE (COPIL)

## Tous les partenaires du Contrat

citoyens de Ville + Représentants Conseils établissements signataires du Contrat Représentants collectivités et Etat (Préfet) + Elus EPCI/Communes +

> programme d'actions. Vérification de l'atteinte des objectifs. Suivi de l'avancement des travaux. Validation et évaluation du

1 réunion par an

## Comité de suivi du Pilier 1 Cohésion sociale

Sous-Préfet de Metz + Vice-Présidents Agglo + Adjoints des Communes + DGA Collectivités + Représentants des partenaires concernés + Représentant Conseils Citoyens

Cadre de vie/Renouvellement urbain Comité de suivi du Pilier 2

Organisation et suivi de l'évaluation. Suivi de la réalisation des actions / Suivi financier

Emploi/Développement économique

Comité de suivi du Pilier 3

Propositions d'orientations pour le pilotage du Contrat 3 réunions par an/Comité

## Pilotage opérationnel/technique

Membres du COMITE TECHNIQUE ELARGI

Représentant concernés + **Partenaires** COTEC+ des actions. stratégiques

des conseils

citoyens

Concretisation

des objectifs

Conseil Généra

Régional +

Villes + Conseil Etat + EPCI +

+ CRPVL + **AGURAM** 

6 réunions par an

annuelle.

Programmation Préparation de la technique. Coordination

## **GROUPE DE TRAVAIL OBSERVATION**

COMITE TECHNIQUE RESTREINT

Représentant Membres du concernes + des conseils Partenaires COTEC+ (indicateurs Evaluation du des quartiers observation Travail sur Contrat

2 réunions par an

citoyens

## CITOYENS CONSEILS

VDM avec groupes 1 Conseil Citoyen techniques par quartier

Saint Eloy-Boileau-+ 1 Conseil citoyen PréGénie.

Groupes de travai suivi et évaluation Co-construction. Participation au COPIL et aux

Contrat

des actions du

## Glossaire

QPV : Quartier Politique de la Ville. Quartier en difficulté identifié par l'Etat selon un critère unique, celui du revenu par habitants.

**QVA**: Quartier de veille active, quartier qui ne fait plus partie de la géographie prioritaire car il n'a pas été identifié par l'Etat à partir du critère unique de revenu par habitant. Cependant, une attention particulière des pouvoirs publics demeure sur ce territoire.

**ORIV**: Observatoire régional de l'intégration et de la ville, centre de ressources intervenant sur les questions relatives à l'intégration des populations immigrées, à la prévention des discriminations et à la cohésion sociale et territoriale sur l'ensemble de la Région Grand Est.

**AGURAM**: Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle qui a pour mission d'observer le territoire et ses pratiques, de produire des expertises et faire connaître l'urbanisme et ses enjeux.

**REAPP**: Réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents, c'est la mise en réseau d'actions visant à conforter, à travers le dialogue et l'échange, les compétences des parents et la mise en valeur de leurs capacités.

**DRE**: Dispositif de réussite éducative, il s'agit, au regard des difficultés identifiées d'apporter des réponses aux situations individuelles des enfants repérés par l'équipe pluridisciplinaire et de mettre en place un accompagnement personnalisé pour chaque enfant et sa famille.

CFA: Centres de Formation d'Apprentis.

Abattement TFBP: Taxe foncière sur les propriétés bâties, les bailleurs sociaux, en contrepartie de la mise en place de moyens complémentaires sur les quartiers politique de la ville, bénéficient d'une déduction appliquée sur leur base d'imposition pour le patrimoine situé en QPV.

**Droit commun**: Ensemble des politiques ne relevant pas d'une contractualisation particulière mais s'appliquant sur l'ensemble du territoire sans distinction. Pour l'Etat ce sont les politiques menées par les Ministères et pour les collectivités, toutes les politiques mis à part celles concentrées sur un territoire (Politique de la Ville).

**COPIL** : Comité de Pilotage du Contrat de Ville, instance stratégique du Contrat de Ville de Metz Métropole qui réunit les élus et représentants de l'Etat, des Communes, de la Métropole, les représentants des établissements signataires et les Conseils Citoyens.

**COTEC**: Comité Technique du Contrat de Ville, instance technique du Contrat de Ville de Metz Métropole qui réunit les représentants de l'Etat, des Villes de Metz et Woippy, de la Métropole, du Conseil Régional et Départemental, de l'AGURAM et les représentants des structures porteuses des Conseils Citoyens.

**CPO**: Convention Pluriannuelle d'objectifs, il s'agit de conventionner avec les associations pour plusieurs années.

CGET : Commissariat général à l'égalité des territoires, service de l'État placé sous l'autorité du ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, délivre les subventions relevant des crédits du programme 147 de l'Etat.

**FONJEP** : Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire, organisme qui verse des subventions destinées à financer la rémunération de personnel employé par des associations.

Le à



Le Préfet de la Moselle,



Le Président,



Le Maire,



Le Maire,



Le Président,



Le Président,

Le représentant du Conseil Citoyen de Borny,

Le représentant du Conseil Citoyen de Bellecroix,

Le représentant du Conseil Citoyen de La Patrotte Metz-Nord, Le représentant du Conseil Citoyen de Sablon Sud,

Le représentant du Conseil Citoyen des Hauts-de-Vallières,

Le représentant du Conseil Citoyen de Saint Eloy Boileau Pré-génie



Le Maire,



Le Président,



Le Directeur Régional,



Le Directeur Général,



Le Directeur Général,



Le Président,



Le Directeur,



Pour le Recteur, Par délégation, Le Directeur académique DSDEN de Moselle



Le Président du Tribunal de Grande Instance,



Le Directeur Territorial,



Le Procureur de la République,



Le Président,



Le Directeur Général,



Le Directeur Général,



Le Directeur Général,



Le Directeur Général,



Le Directeur,



Le Directeur,



Le Directeur Général,





Le Directeur,



La Présidente,

## Résumé de l'acte 057-200039865-20200217-02-2020-DC11-DE

Numéro de l'acte : 02-2020-DC11

Date de décision : lundi 17 février 2020

Nature de l'acte : DE

Signature du Protocole d'Engagements Renforcés et Réciproques dans le cadre de la rénovation du Objet:

Contrat de Ville

Classification: 8.5 - Politique de la ville-habitat-logement

Catherine DELLES Rédacteur:

20/02/2020 AR reçu le:

Numéro AR: 057-200039865-20200217-02-2020-DC11-DE

Document principal: 99 DE-11.pdf

Historique:

19/02/20 15:25	En cours de création	1
19/02/20 15:27	En préparation	Catherine DELLES
20/02/20 09:48	Reçu	Catherine DELLES
20/02/20 09:49	En cours de transmission	
20/02/20 09:50	Transmis en Préfecture	
20/02/20 09:54	Accusé de réception reçu	